

COMMUNE DE REMERANGLES

Réunion du **MARDI 29 NOVEMBRE 2022**

L'an **deux mil vingt-deux**, le 29 novembre 2022 **à 19 heures 00**, les membres du Conseil municipal de Rémérangles, régulièrement convoqués, le 22 novembre 2022, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Hubert PROOT**,

Nombre de membres en exercice : 11

Présents :

Absent : Jean-Luc Proot donne pouvoir à Hubert Proot, Raymond Chuette donne pouvoir à Bernard Noël, Mathieu Lemoine donne pouvoir à Jean-Pierre Chambeslin, Thilbaut Vandewalle

Est élu(e) secrétaire de séance : Henry Andersen

Lecture du dernier PV par Mr Henry Andersen

021 Cadeaux de fin d'année

- a) Le maire propose aux membres du Conseil de valider le devis d'Ordiscom de 180€00TTC pour les sachets de bonbon pour le Noël des enfants.

Il est proposé d'organiser le goûter du 16 décembre 2022 à 17h30

Les membres du conseil valident à l'unanimité

- b) Le maire propose 3 idées de cadeaux :

- Une lampe porte clés
- Un tire-bouchon
- Une tasse

Les membres du conseil valident la tasse, la commande sera passé à Universal Pen

- c) Le maire propose de refaire le même colis que l'année dernière.

Les membres du conseil valident ce choix

- d) Le maire propose aux membres du conseil de prendre des cartes cadeaux aux personnels de la commune

Les membres valident les cartes cadeaux pour un montant de 100€

022 Travaux

- a) Le maire explique le devis de Eurodem pour la démolition de la maison du 10 rue Camille André Dangoisse pour un montant de 34 800€.

Le maire explique qu'à ce jour nous n'avons pas eu de 2ème devis.

Les membres du Conseil souhaitent avoir un autre devis pour comparaison

- b) Le maire explique le devis pour l'Enfouissement des réseaux rue Dubois Philbert et Rue de Bulles

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 6 décembre 2022, s'élève à la somme de **207 534,11 €** (valable 3 mois)

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de **185 781,72 €** (sans subvention) ou **95 278,25 €** (avec subvention).

Les membres du Conseil valident le devis et demande à ce qu'il soit mis sur le budget 2023

023 Questions Diverses

- a) Le maire explique aux membres du conseil qu'il faut renouveler le contrat pour la location des terres communales pour La société EARL Petit et l'EARL du Champ de l'Angle.
Les membres du conseil valident les contrats de location pour une durée de 9 ans

- b) Il est proposé une réunion lundi 05 décembre 2022 à 18h00 pour la préparation du Bulletin Municipal

- c) Le maire informe les membres du conseil que nous avons des demandes de concessions pour le cimetière de personnes qui n'habitent pas le village mais qui ont des descendants enterrés chez nous, la question se pose de savoir si on accepte ou non.

Les membres du conseil décident que les concessions du cimetière seront uniquement que pour les habitants de la commune ou les propriétaires des terres